

La forêt et sa fonction environnementale au service de la biodiversité

Les mesures de protection environnementale en forêt

Pour quels milieux, pour quelles espèces ?

Les conséquences pour les propriétaires

Stéphane ASAEL - CRPF Lorraine-Alsace

FoGeFor Lorraine

Onville, le 4 juillet 2014

La protection de la Nature

Un bref aperçu historique

Milieu du XIX^{ème} siècle, politique pour la restauration des terrains de montagne

Prémices en 1922 par la loi sur les forêts de protection

Loi du 2 mai 1930 instaurant les sites inscrits et classés

Loi du 22 juillet 1960 sur la création des parcs nationaux

Loi du 10 juillet 1976 instaure un véritable droit de protection de la nature



La protection de la Nature

Un bref aperçu historique

Directive Européenne du 2 avril 1979 pour la protection des oiseaux réactualisée en 2009

1982, Création des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) modernisées à partir de 2009

Loi du 3 janvier 1992 dite loi sur l'Eau

Directive européenne du 21 mai 1992 portant création du réseau Natura 2000

Sommet de la Terre à Rio le 22 mai 1992 définissant les principes généraux de la gestion durable



La protection de la Nature

Un bref aperçu historique

11 décembre 1997 adoption du protocole de Kyoto (gaz à effet de serre)

Loi du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau et les milieux aquatiques

Loi du 3 août 2009 dite loi Grenelle 1

Loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2

Projet de Loi sur la biodiversité (2014)

Pour en savoir plus :

www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr

Le Grenelle de l'Environnement

- *Loi de programmation du 3 août 2009 (2009-967)*

Article 34.

« la biodiversité forestière ordinaire et remarquable doit être préservée et valorisée dans le cadre d'une gestion plus dynamique de la filière bois... La production de bois doit s'inscrire dans des projets de développement locaux »

Produire plus et mieux

Et la forêt...

1346. L'ordonnance de Brunoy

(=1^{er} code forestier)

les maîtres des eaux et forêts enquerront et visiteront toutes les forez et bois et feront les ventes qui y sont, en regard de ce que lesdites forez se puissent perpétuellement soustenir en bon estat

1661. L'ordonnance de Colbert

1801. Administration des Eaux et Forêts

1824. Création de l'école forestière de Nancy

1827. Code forestier « moderne »

Et la forêt...

1946. Création du Fond Forestier National

1952. Refonte du code forestier

1958. Naissance de l'IFN

1963. Séparation du corps des Eaux et Forêts. Naissance des CRPF et de l'ONF

1979. Refonte du code forestier

2000. Suppression du FFN

2001. Loi d'Orientation Forestière

2005. Loi du Développement des Territoire Ruraux

2014. Nouvelle loi agricole et forestière

Pour en savoir plus : le Groupe d'Histoire des Forêts Françaises (www.ghff.ens.fr)

Les principales mesures de protection

Quand les codes cachent la forêt

Le code forestier, le code civil, le code rural, le code de l'environnement, le code du patrimoine, le code général des impôts, le code de la santé publique, le code de l'urbanisme,...

3 catégories de mesures



Réglementaires

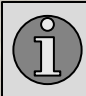


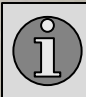



Inventaires



Contractuelles et autres

Quels projets pour quelles réglementations ?

- Vous avez un projet de plantation après une coupe 
- Ouvrir un cloisonnement dans sa régénération naturelle ou faire des travaux sylvicoles 
- Réaliser et exploiter une coupe d'éclaircie 
- Exploiter son peuplement par coupe rase 
- Créer ou faire créer une desserte forestière 

La réglementation des boisements

- à l'initiative d'une commune,
- pilotée par le Conseil Général,
- encadrée par le code rural (articles L.126-1 et suivants)
- 3 sortes de périmètres : interdit, réglementé et libre



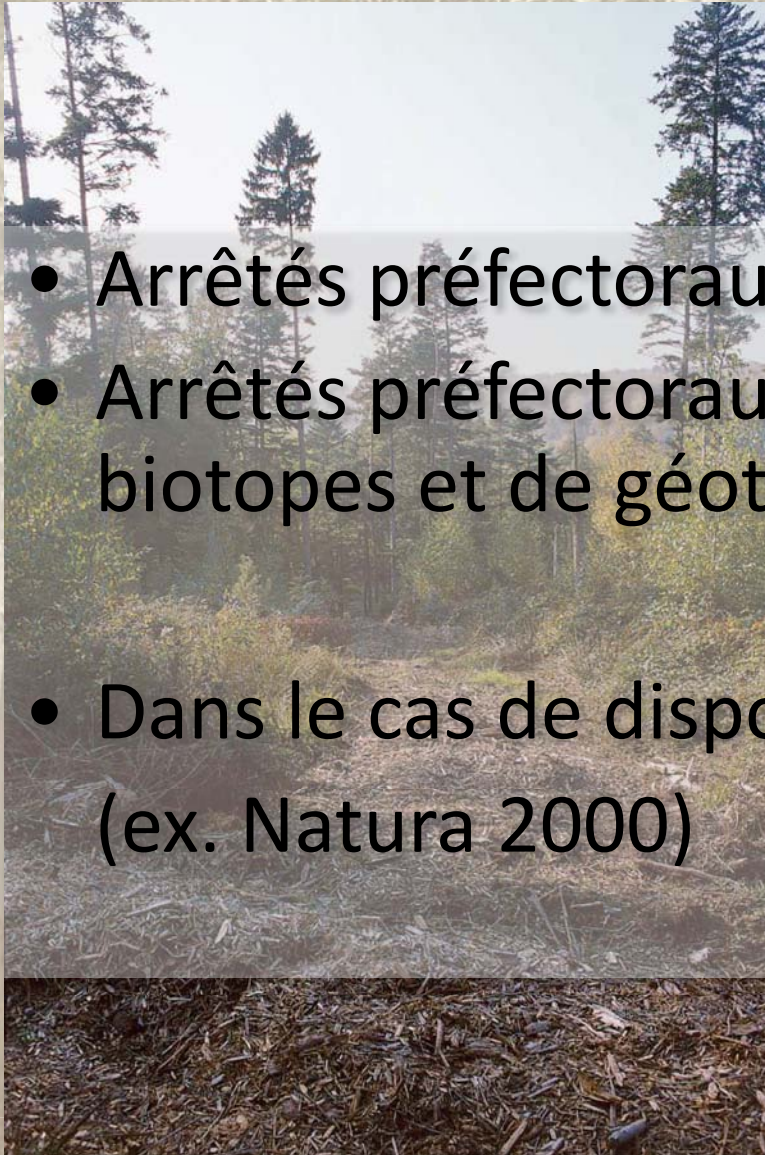
Les premiers boisements en zone Natura 2000

- Produire une évaluation des incidences de son projet sur le milieu (décret août 2011)



Attention aux périodes pour réaliser vos travaux

- Arrêtés préfectoraux (haies ou buissons)
- Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes et de géotopes
- Dans le cas de dispositions contractuelles (ex. Natura 2000)




Coupe d'amélioration, sanitaire, de première éclaircie,...

- Pas réellement de contraintes réglementaires sauf en cas de présence d'un cours d'eau et nécessité de le franchir

Notion d'exploitation courante des fonds ruraux (Espaces Boisés Classés)



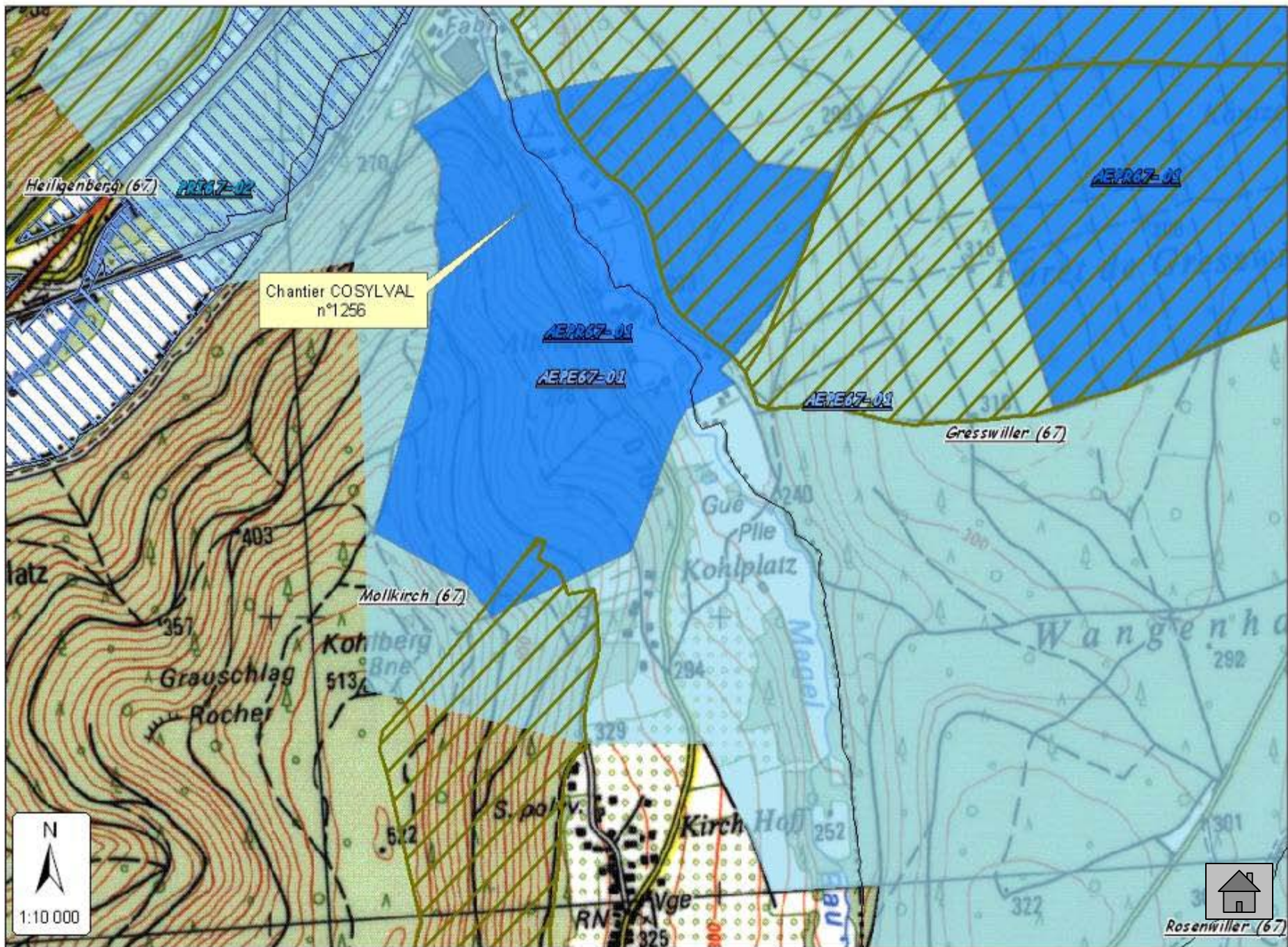
La coupe rase ou coupe à blanc

- Des seuils par département (article L9 du code forestier) définis par arrêtés préfectoraux
- Sites inscrits et classés 
- Périmètres de captage d'eau potable
- Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (Loi Grenelle 2 – article 28 et articles L.642-1 à 10 du code du patrimoine)



Périmètres de captage d'eau potable

- Alimentation en eau potable des populations
- 3 types de périmètres
- Arrêtés préfectoraux
- Place et rôle du propriétaire (exemple)



Chantier COSYVAL
n°1256

Heiligenberg (67)

AEPE67-02

AEPE67-03

AEPE67-01

AEPE67-01

AEPE67-01

Gresswiller (67)

Mollkirch (67)

Kohlberg Bne

Kirch Hoff

Wangenho

Grauschlag

Rocher

S. pol

Vge

RN

Fau



1:10 000



Rosenwiller (67)

Faire une route...

- Loi sur l'eau et code de l'environnement
- Les périmètres de captage d'eau potable
- Les classements liés au paysage et des Monuments Historiques
- En site Natura 2000, produire une évaluation des incidences du projet sur les habitats et les espèces

La forêt de protection

- Pour empêcher le défrichement
- Terrains de montagne, périphérie des grandes villes, raisons écologiques,...
- Classement fort par décret en Conseil d'Etat
- Règlement de gestion
- Place et rôle du propriétaire (exemples)


La réserve naturelle nationale

- Préservation d'espèces en voie de disparition...
- Classement fort par décret ministériel
- Procédure longue
- Gestionnaire, plan de gestion, comité consultatif
- Place et rôle du propriétaire (exemples)



La réserve naturelle régionale

Les mesures d'inventaire

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) – arrêté ministériel oct 2009 

Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux 

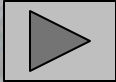
Espaces Naturels Sensibles CU Art. L. 142-1 et suiv.

Zones humides



Les mesures contractuelles et autres

La démarche Natura 2000

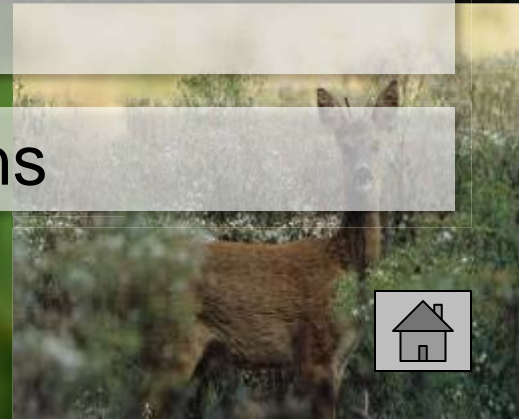
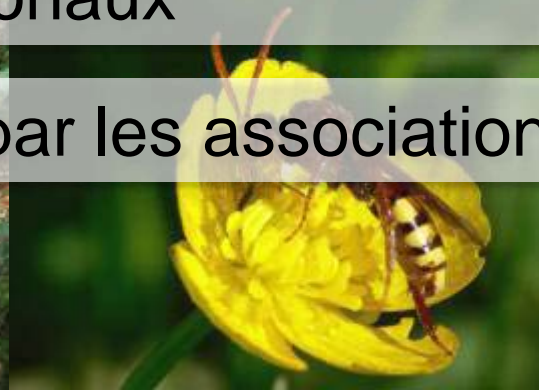


Convention d'accueil du public en forêt (LOF 2001)

Charte Forestière de Territoire (LOF 2001)

Les parcs naturels régionaux

Acquisitions foncières par les associations



La démarche Natura 2000

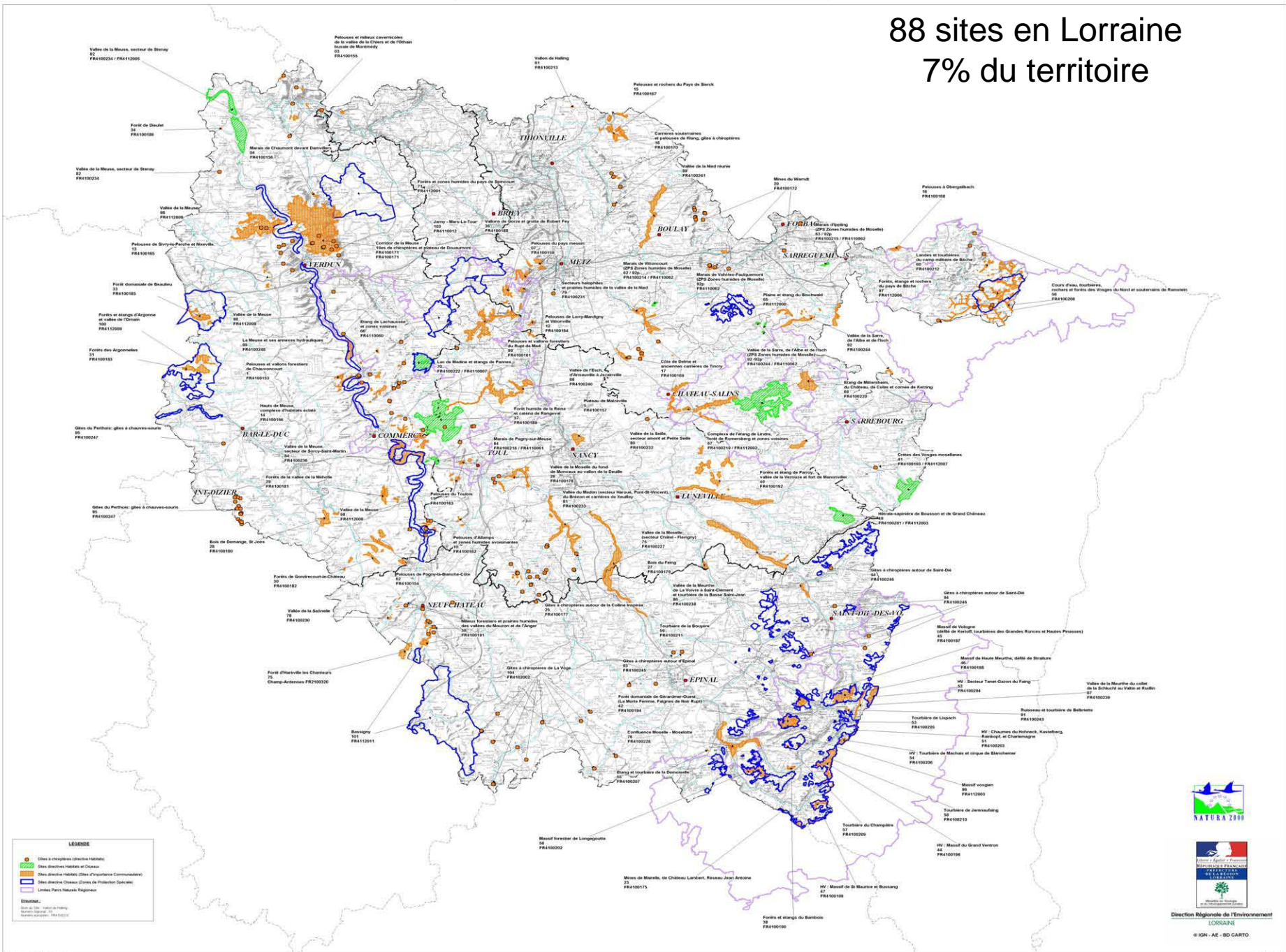
Constitution d'un réseau de milieux et d'espèces particuliers

Pour les oiseaux



Pour les habitats

88 sites en Lorraine 7% du territoire



LEGENDE

- Gîtes à chiroptères (directifs Nationaux)
- Gîtes à chiroptères (directifs Régionaux)
- Gîtes à chiroptères (Directifs Communaires)
- Lignes Pays Nature Régionaux

Échelle:
 0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 km

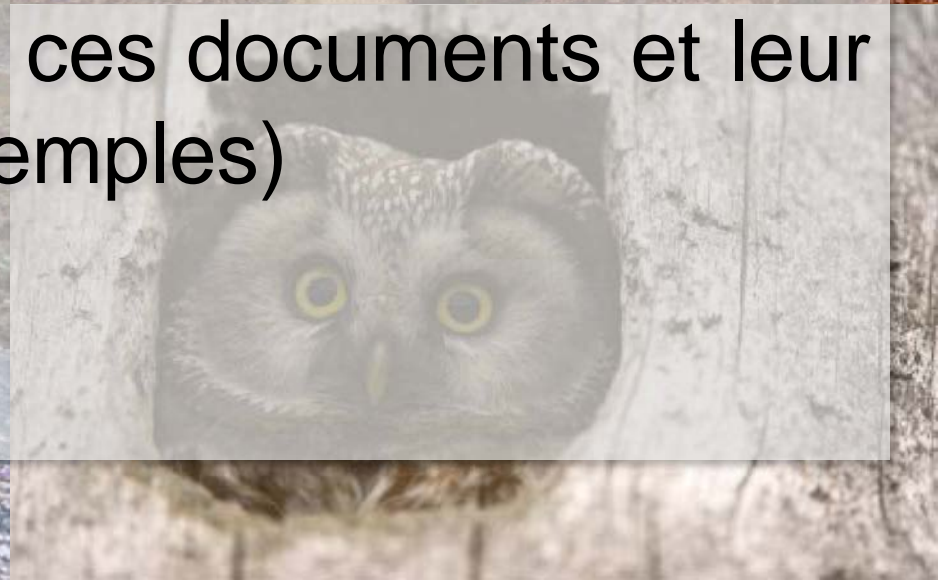
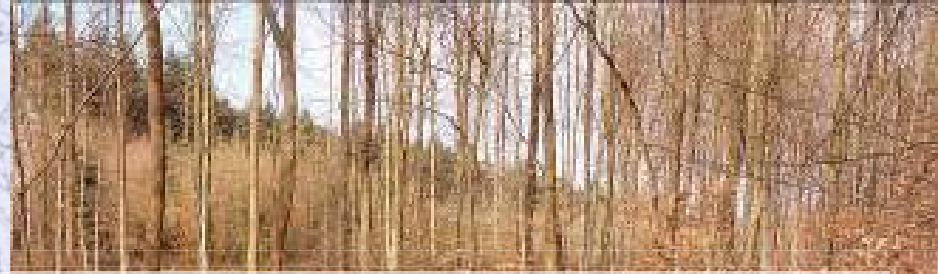
NATURA 2000

**Direction Régionale de l'Environnement
LORRAINE**

© IGN - AE - BD CARTO



- Sur chaque site : un document d'orientation de la gestion des milieux
- Une charte et des contrats
- participation du CRPF et des propriétaires dans l'élaboration de ces documents et leur mise en œuvre (2 exemples)





Les conséquences pour les propriétaires

- l'obligation de disposer d'un document de gestion durable (PSG ou RTG)
- l'obligation d'adhérer à la charte Natura 2000 ou de signer un contrat

Dans le cas des PSG, c'est le CRPF qui est garant de la cohérence entre le PSG et le document d'objectifs (et sa charte)

L'évaluation des incidences affectant la forêt

Sont soumis à évaluation d'incidences :

Les plans simples de gestion et les aménagements

Les coupes « L10 »

Les coupes sous RSAAC

La création de route forestière

La création de place de dépôt

Les premiers boisements



Les dossiers en cours



La Stratégie de Création d'Aires Protégées



Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Conclusion

- Beaucoup de dispositifs de protection qui coexistent, se superposent parfois...
- Certains plus contraignants que d'autres
- La possibilité pour les propriétaires de s'impliquer dans ces démarches de protection
- Une demande sociale qui s'affirme
- Une information facilement accessible...
- Des services rendus par la forêt ?
- Une érosion du droit de propriété ?

Merci pour votre attention
Le débat est ouvert



CRPF Lorraine-Alsace
41, Avenue du Gal de Gaulle
57050 Le Ban Saint Martin
03 87 31 18 42